

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

VITICULTURE n°2 du 10 mai 2022



STADES VEGETATIFS

Depuis une semaine, les vignes ont gagné en moyenne 2 nouvelles feuilles. Les stades apparaissent toujours très hétérogènes ; ceci pouvant s'expliquer par l'impact du gel de début avril et la très grande variabilité des dates de taille et de pliage.

Sur la base des prévisions météo, la pousse devrait être très active au cours des 10 prochains jours au moins, positionnant progressivement le millésime 2022 au niveau des références les plus précoces.

Vignoble	Stades Mini	Stades Maxi
Saône et Loire	3-4 feuilles étalées	11-12 feuilles étalées
Côte d'Or	4 feuilles étalées	9 feuilles étalées
Yonne	2-3 feuilles étalées	6-7 feuilles étalées
Nièvre	4-5 feuilles étalées	6-7 feuilles étalées
Franche-Comté	3-4 feuilles étalées	8-9 feuilles étalées

ACCIDENTS CLIMATIQUES

Un épisode de grêle d'une intensité variable (feuilles hachées et/ou quelques inflorescences sectionnées) a touché le 4 mai :

- en Côte d'Or, une zone allant du Nord de Gevrey-Chambertin à Fixin.
- Dans le Jura, le secteur de Mathenay (peu de parcelles touchées)
- En Saône et Loire, le secteur de Mercurey (peu de dégâts)

MILDIOU

Maturité des œufs d'hiver :

Pour rappel dans le Jura, la maturité des œufs d'hiver est atteinte sur les 2 sites de suivi depuis le 12 avril.

Ailleurs, les dernières mises en incubation donnent les temps de germination suivants :

- Côte d'Or : entre 1.5 et 2 jours.
- Yonne : 3 jours
- Saône et Loire : atteinte pour les sites du Sud du département (Viré et Romanèche) depuis la fin de la semaine dernière.
- Nièvre : > 24 heures

Pour rappel, la maturité des œufs d'hiver est considérée acquise lorsque leur germination en milieu contrôlé (20°C et humidité saturante) a lieu en moins de 24 heures.

Situation

A ce jour, aucune tache n'a encore été découverte.



**Pluies du 02 au 09
mai :**

4 à 34 mm en 21
2 à 5 mm en 58
0.5 à 15 mm en 71
0 à 9 mm en 89
6 à 39 mm dans le
Jura

Prévisions du 10 au

16 mai : températures
estivales (max 28-
29°C) avec une
éventuelle
dégradation entre
jeudi et vendredi, puis
entre dimanche et
lundi.



MILDIU - SUITE

Analyse de Risque : 3 paramètres doivent être réunis pour que des contaminations primaires puissent avoir lieu :

- stade de réceptivité : il est atteint depuis déjà 3 à 4 semaines dans la plupart des parcelles.
- maturité des œufs d'hiver : atteinte pour l'instant uniquement dans le Jura et en Sud Saône et Loire. Toutefois, le résultat obtenu ne représente que l'état de maturité du fragment mis à l'étuve et conservé pendant la période de repos végétatif à un endroit donné.
- pluies : là où la maturité était atteinte lors des pluies des 4 et 5 mai, les cumuls sont souvent restés limités, à l'exception du Jura (jusqu'à 39 mm à Poligny). Néanmoins sur ces secteurs, nous ne pouvons pas exclure le fait que des contaminations localisées aient eu lieu.

Ailleurs, dans les zones les plus arrosées les 4 et 5 mai, il est possible que la maturité des œufs soit désormais acquise.

A ce jour, plusieurs paramètres limitent le risque de nouvelles contaminations :

- la maturité des œufs d'hiver qui n'est pas atteinte sur tous les sites de suivi, des sols secs, un potentiel germinatif parfois très faible à ce jour et les travaux d'ébourgeonnage en cours.

OÏDIUM

Situation :

Le stade 7-8 feuilles étalées est atteint voire dépassé dans les parcelles les plus précoces.

165 observations ont été effectuées hier au cours de la tournée sur le réseau BSV.

Les tout premiers symptômes ont été observés dans 3 parcelles de Chardonnay (2 en 21 et 1 en 71). Il s'agit à chaque fois d'1 ou 2 taches par parcelle, sur des parcelles à très forts historiques.

Analyse de Risque : le temps chaud annoncé pour les prochains jours sera propice à l'activité de l'oïdium.

Nous rappelons que dans tous les cas de figure, la lutte contre l'oïdium doit être prise en considération au plus tôt à partir du stade 7-8 feuilles étalées.

BLACK-ROT

Maturité des périthèces : sur la base des 2 sites de suivi en Côte d'Or (2 CA21), **la maturité est atteinte depuis le début de semaine.**

Situation : compte tenu de l'absence de symptômes significatifs sur grappes depuis plusieurs années, exceptées dans l'extrême sud de la Saône et Loire, il n'y a pas lieu de prendre en considération le risque Black-Rot de manière spécifique et plus précocement que le risque Mildiou. La période de grande sensibilité des grappes au black-rot se situe de nouaison à début véraison.





VERS DE GRAPPE

Situation : les captures d'Eudémis restent le plus souvent faibles à moyennes (jusqu'à une cinquantaine de prises) sauf en Nord Mâconnais où les niveaux de piégeage sont nettement plus élevés (jusqu'à 360 captures).

Les captures de Cochylis demeurent quasi-nulles.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Situation : les premières larves sont notées.

Pour les secteurs concernés par la lutte insecticide obligatoire, un message réglementaire à paraître dans les semaines à venir précisera les dates de traitements.

Date du Prochain BSV : mardi 17 mai

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, (CRABFC) et rédigé par le représentant de la CRABFC en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne-Franche-Comté, IFV et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées en 2022 par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Phytoservice, Domaine Laroche, Oenophyt, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Château de Santenay, Ax'Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycée viticole de Davayé, Interbio, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRABFC dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

« Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité** ».

Avec la participation financière de :

